

N°: 66

Date réception Préfecture :

Conseil du 29/06/2015	Identifiant : 2015-0184	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 VILLE DE POITIERS Poitiers DIRECTION AFFAIRES SOCIALES ET SANTE SERVICE AFFAIRES SOCIALES ET SANTE	Titre : 65 - Autres charges de gestion courante - Attribution de subventions à des associations oeuvrant dans les domaines de l'Action Sociale et de la santé - P.J. : Tableau de subvention Etudiée par : Le Bureau municipal du 01/06/2015 La commission Bien vivre ensemble et vie dans les quartiers du 03/06/2015 La commission des Finances du 22/06/2015	
	Rapportée par :	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 2. Aide sociale

Un certain nombre d'associations poitevines met en œuvre, dans le cadre de leurs projets associatifs, des projets et des actions en direction des habitants concourant ainsi au développement du bien vivre ensemble sur le territoire.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2015, plusieurs associations ont sollicité une subvention municipale. Les différents éléments relatifs à leur subventionnement sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Il convient de préciser que toute attribution de subvention doit s'accompagner d'un conventionnement lorsque le montant de la subvention versée à une association excède 23 000 € (décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Ces attributions peuvent faire l'objet de plusieurs versements échelonnés.

Après examen des dossiers, il vous est proposé de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions attenantes.

Le montant de la dépense sera de 300 €. La somme sera imputée à la sous-fonction 520 : Interventions Sociales – Services.

La dépense sera imputée aux sous-fonctions adéquates conformément :

- aux imputations mentionnées dans le tableau annexé.
- au numéro IBAN renseigné (une pièce jointe devra accompagner le mandat seulement lors de modification expresse de ce dernier par l'association)

		Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
			Poitiers	Grand Poitiers				
UNION LOCALE INTERPROFESSIONNELLE DES RETRAITES PRERETRAITES CFDT DE POITIERS		245 €				300,00 €	300,00 €	
500 290 333 00029	FR761940600009008618011158							Action Sociale Ville de Poitiers 0/520/9000/6574/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)
FONCTIONNEMENT	Fonctionnement de l'association					300,00 €		